



Création le 16 juin 1981

Affilié à la Fédération Française d'Etudes Et de Sport Sous-Marins sous le n° 06-10

COMITE DEPARTEMENTAL AUBE

Dénommé également

CODEP Aube

Maison des Associations

63, avenue Pasteur 10000 TROYES

Annexe 1 au RÉGLEMENT

INTERIEUR

REDEVANCES

La participation des clubs aubois aux charges et loyers de la base de plongée départementale Franco Baroni est de : 2 € par licencié pour la saison 2020-2021.

Les clubs aubois devront s'acquitter de cette redevance annuelle dont le montant est établi au prorata du nombre de licenciés de chaque club au 31 août de l'année en cours.



Création le 16 juin 1981

Affilié à la Fédération Française d'Etudes Et de Sport Sous-Marins sous le n° 06-10

Le montant de cette redevance sera proposé par le Comité Directeur et validé à chaque Assemblée Générale.